



## CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

### ENTRE LA PRÉFECTURE ET LA DIRECTION TERRITORIALE POLE EMPLOI DE LOIRE-ATLANTIQUE

Prévues par la circulaire du Premier Ministre du 30 novembre 2012, les conventions d'objectifs 2013-2015 conclues entre le ministère délégué à la ville et les autres ministères concernés par la politique de la ville ont vocation à définir les lignes de partage dans l'intervention des différents départements, à mettre en valeur le travail réalisé par chacun dans son droit commun au service des habitants des quartiers prioritaires, à mettre en exergue et à coordonner le cas échéant le droit commun renforcé, à définir des objectifs de mobilisation partagés et à permettre l'orientation optimale des moyens spécifiques de la politique de la ville.

En application de ces documents de référence, le ministère délégué à la ville, le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et Pôle emploi ont signé le 27 septembre 2013 une convention triennale d'objectifs en faveur des quartiers populaires.

La présente convention vise à formaliser les engagements partagés de la direction territoriale Loire-Atlantique de Pôle Emploi (ci-après dénommée Pôle Emploi) et du service départemental de la politique de la ville (ci-après dénommé service de la politique de la ville) pour développer des actions en faveur de l'accès et du retour à l'emploi, de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, de la lutte contre les discriminations à l'embauche, du développement économique et de la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Loire-Atlantique.

#### Article 1 : Organisation de Pôle emploi dans le département et dans les quartiers prioritaires

Pôle emploi s'est engagé à assurer la présence de ses services dans les quartiers prioritaires, par des solutions adaptées à la diversité des territoires :

- des points de contacts physiques de Pôle emploi ou de partenaires locaux ;
- et/ou la délivrance de services dans les quartiers par Pôle emploi ou par ses partenaires ou prestataires.

Sur le département de la Loire Atlantique, **9 agences Pôle Emploi sont directement concernées par le suivi de demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires, soit environ 330 conseillers** qui accueillent, informent et accompagnent au quotidien ces populations dans leur projet d'insertion professionnelle.

Agences de proximité	Quartiers Prioritaires Ville
Nantes Malakoff	Malakoff / Clos Toreau
Nantes Nord	Quartier Nord / Plaisance (Orvault)
Nantes Haluchère	Quartier Est / Port Boyer / Halvèque
Nantes Centre	Breil Malville
Nantes Chantenay	Quartiers Dervallières et Bellevue Nantes
Saint-Herblain	Quartier Bellevue Saint Herblain Sillon de Bretagne
Rezé	Château Mahaudières
Châteaubriant	La Ville aux Roses
Saint Nazaire	Quartier Nord, Quartier Ouest, la Galicherais

Les demandeurs d'emploi bénéficient également des services d'agences de services spécialisés (A2S) sur Nantes et Saint Nazaire proposant des accompagnements spécifiques pour les jeunes (ANI) ou les demandeurs d'emploi licenciés économiques (CSP), les services de psychologues du travail spécialisés dans l'orientation et la formation et la plateforme de vocation qui propose aux entreprises recrutant en nombre des recrutements par simulation, c'est-à-dire par l'organisation d'une sélection non pas sur CV mais sur tests permettant de repérer les habilités des candidats.

Une agence spécifique Cadres-Spectacle- International sur Nantes vient compléter le réseau de 21 sites Pôle Emploi sur le département.

La politique d'implantation des agences Pôle Emploi favorise à chaque fois que possible les implantations à l'intérieur et/ou à proximité des Quartiers Prioritaires selon son schéma d'implantation territoriale (cf. cartes présentant les implantations Pôle emploi et les zones QPV 44).

Ainsi, la réorganisation du bassin de Nantes depuis mai 2014 tient compte de cet objectif. Il s'agit pour Pôle emploi de renforcer et adapter ses moyens et ses services aux besoins des quartiers de la politique de la ville.

Pour mémoire, 4 agences sont aujourd'hui implantées (2 auparavant) en territoires vécus de Quartiers Prioritaires sur Nantes et St Nazaire sans compter la Direction Territoriale de Pôle emploi Loire-Atlantique directement implantée sur le territoire de Malakoff.

A terme, pour faciliter le suivi et l'accompagnement des publics habitant les quartiers prioritaires et ainsi proposer les services et les dispositifs les plus adaptés, chaque conseiller aura accès à une codification dans le système informatique qui permettra un repérage systématique des publics dès la saisie de leur adresse.

## Article 2 : Dispositifs de droit commun et de droit commun renforcé mis en œuvre par Pôle emploi au service des quartiers prioritaires

### **Le placement des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires**

La mission de placement de Pôle emploi s'exerce vers tous les demandeurs d'emploi inscrits, avec une attention particulière vis-à-vis des **publics cibles (jeunes sans qualification, femmes isolées, seniors, demandeurs d'emplois de très longue durée,...)** parmi lesquels les demandeurs d'emploi résidant en quartiers prioritaires.

Chaque agence Pôle emploi de proximité propose aux demandeurs d'emploi de sa zone géographique de compétence, **l'ensemble de ses services, inclus dans l'offre de service territoriale globale de tous les partenaires sur le champ de l'emploi.** Un état de la situation de la demande d'emploi en fin de mois dans les zones urbaines sensibles du département est adressé chaque mois par Pôle emploi à la préfecture et à différents partenaires.

Les jeunes demandeurs d'emploi constituent une population hétérogène, aux besoins diversifiés auxquels Pôle emploi répond de façon personnalisée par la mobilisation de son offre de service de droit commun, en interne ou par le recours à ses prestataires et ses partenaires. Néanmoins, structurellement, certains jeunes présentent des difficultés spécifiques d'intégration au marché du travail, qui sont aggravées en période de crise. A titre transitoire, à la demande des partenaires sociaux dans le cadre de l'**ANI jeunes** du 7 avril 2011, ou à son initiative dans le cadre de **clubs de jeunes chercheurs d'emploi résidant en QPV**, Pôle emploi a expérimenté de nouvelles formes d'accompagnement intensif vers l'emploi durable des jeunes rencontrant des difficultés particulières d'intégration au marché du travail.

Dans ce cadre, l'agence Nantes Jean Moulin a pu, à partir de 2013, expérimenter un « **club ZUS** » pour 39 jeunes (résidant en zone urbaine sensible de Bellevue (Nantes et Saint-Herblain), élargi à d'autres quartiers prioritaires, âgés de moins de 30 ans, d'un niveau inférieur ou égal à Bac+2, ayant peu d'expériences valorisantes et pas de réseau sur le marché du travail) destiné à faciliter leur placement en entreprise.

Ces dispositifs ont fait l'objet de financements spécifiques qui parviennent à leur terme en 2014. Sous l'impulsion de la **Garantie Européenne pour la Jeunesse**, Pôle emploi inscrit durablement, au-delà de son offre de service de droit commun, ces méthodes d'accompagnement intensif des jeunes les plus éloignés de l'emploi, en simplifiant les critères d'éligibilité des publics concernés. Cependant, dans la perspective de la mise en œuvre des contrats de ville et de la volonté de Pôle emploi de développer plus de services dans les territoires concernés, les agences sur le territoire desquelles sont situés des quartiers prioritaires et celles dont la demande d'emploi en QPV est à ce jour supérieure à 15% déploieront cet accompagnement.

Pour ce faire, Pôle emploi bénéficiera dès la mi-2014 et jusqu'en 2020, de cofinancements européens. Ces nouveaux dispositifs se substitueront progressivement dès le dernier semestre 2014 aux accompagnements jusqu'à présent déployés dans le cadre des « clubs jeunes ZUS » et de l'ANI jeunes.

Sur la Loire-Atlantique, ce sont 14 agents dont l'activité sera exclusivement consacrée à cet accompagnement individuel ou à l'animation d'un Club à partir du dernier trimestre 2014.

## **Le déploiement des contrats aidés et des contrats en alternance**

Pôle Emploi assure la promotion et la prescription des contrats aidés : **contrats uniques d'insertion (CAE et CIE) et contrats de génération**. Dans le cadre du dispositif Emplois d'avenir, Pôle emploi participe également à la prospection, au recueil d'offres et au placement des jeunes.

Avec ses partenaires, Pôle emploi doit veiller aujourd'hui à ce qu'au moins 30 % des emplois d'avenir bénéficient à des habitants des quartiers prioritaires. Des « Job Dating » dédiés aux contrats aidés ont été organisés avec Pôle emploi (et/ou en agence) à destination des demandeurs d'emploi cibles.

Lors du service public départemental du 30 juin 2014 consacré à l'apprentissage a été actée la **centralisation globale des offres d'emploi des branches et des chambres consulaires** recueillies par le réseau des développeurs de l'apprentissage sur le site de Pôle emploi.

Plus généralement, en mobilisant ses prestations, Pôle emploi veut développer l'accompagnement du jeune demandeur dans sa recherche de **contrat d'alternance** pour notamment réduire leurs difficultés quand ils ont identifié un organisme de formation sans trouver d'entreprise d'accueil.

Enfin, la démarche de **recherche d'offres ciblées** (la R.O.C. mise en œuvre par Pôle emploi) sur la base d'un fichier qualifié permet la présentation de demandeurs de quartiers prioritaires.

A noter également que depuis le 17 mars 2013, 609 aides ont été versées par Pôle emploi au titre des Contrats de Génération en Loire Atlantique.

En ce qui concerne les engagements propres à la structure, au 1er septembre 2013, Pôle emploi 44 a recruté 4 jeunes issus des QPV (Nantes Haluchère, Nantes Nord, Rezé et St Nazaire) en emplois d'avenir chargés dans un premier temps d'animer la zone d'accueil des agences concernées et de faciliter les échanges avec les demandeurs en situation d'attente (accompagner les demandeurs d'emploi à l'utilisation des bornes internet, à la création de leur espace emploi sur pole-emploi.fr,...). Un 5<sup>ème</sup> emploi d'avenir est recruté dans le courant du dernier trimestre 2014 sur l'agence Nantes Malakoff toujours dans le cadre d'un recrutement d'un demandeur d'emploi issu d'un Quartier Prioritaire. Cette démarche devrait être poursuivie dans les agences du réseau.

## **La diversité des opportunités d'emploi**

De nombreuses opérations de recrutement sont organisées dans les quartiers prioritaires, en partenariat avec les acteurs dont Pôle emploi. Ce sont des événements qui suivent des thématiques récurrentes telles que les emplois saisonniers, la campagne d'apprentissage, des recrutements directs sur forum... Elles proposent des opportunités d'emploi aux demandeurs d'emploi de ces quartiers. Par exemple : **forum de l'Alternance** sur les quartiers Nord, Est et Ouest de Nantes ; **forums Emploi** : « Job dating » sur le quartier Nord, Place à l'Emploi et le Forum Atlantis à pour les quartiers Dervallières et Bellevue ; « **Place aux Gestes** » aux Dervallières qui propose de découvrir des métiers manuels lors de démonstration par des professionnels. Des opérations de recrutements sur des secteurs d'activité pourvoyeurs d'emplois sont organisés directement par les agences de proximité Pôle Emploi : Les forums 'Services à la Personne', 'Nettoyage-Propreté', « Job dating » ...

En 2013, les demandeurs d'emploi de quartiers prioritaires ont bénéficié de plus de 31 000 mises en relations et plus de 10 000 pour le premier semestre 2014. Plus de 1300 d'entre elles ont été conclues par un recrutement en 2013 (4%), pour plus de 500 en 2014 (6%) (Source SIAD, Pôle Emploi).

Les « **Forces de prospection grands comptes** » de Pôle emploi Pays de la Loire interviennent en tant que de besoin à la demande des territoires, pour des opérations ciblées tant sur des mesures que sur des publics et inscrivent la problématique des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires dans les accords-cadres signés.

La **plate-forme de vocations** est portée et animée par Pôle emploi. Au-delà du fait que chaque demandeur d'emploi peut en bénéficier, elle a pour objectif de favoriser, par le biais de la méthode de « recrutement par simulation », l'insertion de jeunes peu qualifiés (niveau V bis et V, soit CAP/BEP ou sans diplôme) dans les métiers en tension ou porteurs, sur divers secteurs. La plateforme de vocation s'adresse également aux adultes en difficulté d'insertion pour lesquels le recrutement par simulation constitue une réelle opportunité d'insertion.

## L'insertion par l'activité économique

Pôle emploi est un partenaire de l'insertion économique, en assurant l'intermédiation entre les structures d'insertion par l'activité économique et les demandeurs d'emploi. L'IAE est un secteur particulièrement adapté aux difficultés rencontrées dans les quartiers prioritaires car il permet d'insérer et de former des publics faiblement qualifiés.

Les missions et responsabilités de Pôle emploi au sein du dispositif d'insertion par l'activité économique en font un acteur incontournable en termes opérationnels et stratégiques :

- Recueillir traiter et diffuser l'offre d'emploi d'insertion ;
- Délivrer un agrément préalable à l'embauche par une SIAE ;
- Aider les SIAE au placement de leurs salariés et assurer leur suivi ;
- Réaliser un diagnostic des personnes et les orienter ;
- Participer au dialogue de gestion et au conventionnement des SIAE ;
- Siéger au CDIAE ;
- Organiser, animer et piloter les CTA, comités techniques d'animation.

Un Chargé d'appui de Pôle emploi Loire-Atlantique est dédié au pilotage et à l'animation départementale de ce dispositif tandis que chaque agence possède un ou deux correspondants de SIAE dans un souhait partagé de proximité opérationnelle.

Ce Chargé d'appui est le correspondant direct du service de Nantes métropole « A.M.O.-I. » (Aide à la Maîtrise d'Ouvrage –Insertion): il assure les liens entre les donneurs d'ordre représentés par l'« A.M.O.-I. », les opérateurs (ETTI, GEIQ, Groupement d'AI), les prescripteurs (dont Pôle emploi) et les entreprises. Il coordonne les relations entre les entreprises qui recrutent dans le cadre de clauses et les agences Pole emploi.

Dans le cadre de la veille et la lutte contre les discriminations, il participe aux réunions « COPEC emploi » et à ce titre coopère à toutes actions (ex : plan senior 2014) ou études particulières (plaquette, monographies bonnes pratiques, travaux avec le secteur de l'intérim). Il est membre du groupe-ressource « veille contre les discriminations » issu d'un réseau partenarial (MdE, mission locale, Etat, PLIE), et, à ce titre peut être amené à participer à des forums-emploi ou autres actions.

### Exemple : le public QPV (ancienne géographie prioritaire) en parcours IAE département 44

	Tous publics	QPV	% QPV
Atelier chantier insertion	1856	340	18 %
Association intermédiaire	2876	280	10 %
Entreprise d'insertion	579	95	16 %
ETTI	713	239	34 %

Source : dialogues de gestion IAE 2014 portant sur les résultats 2012 – département 44

## La formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi

Depuis de nombreuses années, il existe une collaboration fructueuse entre Pôle emploi et le Conseil Régional sur le champ de la formation. On peut constater que les demandeurs d'emploi concernés ont majoritairement un niveau de qualification faible et sont aidés par les équipes Pôle emploi en commençant par des **actions de pré-qualification**. Les taux de reclassement des formations qualifiantes sont très forts et plus de 85% des demandeurs d'emploi ont un emploi à l'issue de la formation.

Les Equipes Professionnelles de Pôle emploi participent à l'élaboration des programmes de la région en faisant remonter des besoins en formation identifiés par territoires. En 2013, dans le cadre du plan gouvernemental pour l'emploi, Pôle emploi et le Conseil Régional de Pays de la Loire ont travaillé conjointement avec l'Etat à la définition des actions permettant d'atteindre les objectifs du « plan 30.000 ». Dans le cadre de la poursuite du plan gouvernemental pour l'emploi, Pôle emploi et le Conseil Régional de Pays de la Loire ont poursuivi leur travail avec l'Etat pour la définition des actions permettant d'atteindre les objectifs du « plan 100.000 ».

Ces modalités de travail en commun seront maintenues et amplifiées dans le cadre du partenariat inscrit de fait dans le contrat de ville.

Les travaux réalisés conjointement avec le Conseil Régional permettent déjà d'orienter la poursuite de la collaboration sur :

- l'évolution de l'orientation professionnelle (offre de service « Orientation Tout au Long de la Vie » de Pôle emploi) ;
- la mise en place des nouveaux dispositifs liés aux Accords Nationaux Interprofessionnels (Compte Personnel de Formation, Conseil en Evolution Professionnelle) ;
- le Service Public Régional de l'Orientation.

La formation est un levier important pour l'insertion des publics des quartiers prioritaires peu qualifiés. Sur ce champ, le rôle de Pôle Emploi est double : Il informe et oriente sur l'ensemble des dispositifs de formation soit lors des entretiens de suivis, soit lors de rendez-vous spécifiques avec des psychologues du travail. Il finance des formations avec le Conseil Régional et l'Etat.

**Exemple : publics QPV (sur ancienne géographie prioritaire) - les formations financées par Pôle Emploi**

	Tous publics	Public QPV	% QPV
AFPR/POE	377	15	4 %
AIF	713	43	6 %
AFC	1502	88	6 %
POE collective	514	41	8%

Source : Pôle Emploi Pays de Loire, SEE ; année 2013

**Accompagnement des publics au travers des prestations**

Les prestations Pôle Emploi sont des leviers déterminants pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leur projet d'insertion. Elles se décomposent en plusieurs catégories : apprentissage des techniques de recherche d'emploi, accompagnement à la recherche ou au projet, accompagnement social.

**Pour exemple :**

	Tous publics	Public QPV	% QPV
Atelier technique de recherche d'emploi (1/2 journée)	14 247	1 177	8,3 %
Accompagnement emploi (OE, TVE, CVE) sur 3 à 6 mois	5093	502	9,9 %
Accompagnement projet (CAP, CPP, CPF)	9803	962	9,8 %
Accompagnement social	1159	188	16 %

Source : Pôle Emploi Pays de Loire, SEE ; année 2013

Des prestations spécifiques (clubs intergénérationnels, clubs seniors) et des actions subventionnées (parrainage) sont aussi mises en place par des agences Pôle emploi en Loire-Atlantique, suivant leur diagnostic territorial et dans le cadre des partenariats qui unissent Pôle emploi à d'autres acteurs de l'emploi et de l'insertion pour améliorer l'accès à l'emploi des publics cibles.

**L'aide au retour à l'emploi ou à la formation pour les publics les plus éloignés de l'emploi**

Le partenariat entre Pôle emploi et le Conseil Général s'est construit autour du suivi et de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Le suivi proposé s'appuie sur un diagnostic conduit par les conseillers Pôle Emploi/ou les chargés d'accompagnement du Conseil Général. L'orientation est actée en complétant le **Guide d'Orientation** : l'accompagnement du demandeur d'emploi peut ainsi être confié à Pôle Emploi, à une unité emploi ou aux assistants sociaux des CMS et CCAS.

Des réunions trimestrielles organisées par les responsables unités emploi et les directeurs d'agence permettent un travail en synergie des deux institutions : connaissance des offres de services respectives, mise en place de référents, transmissions d'informations, plans d'action ...

L'ensemble de ces travaux est suivi au sein d'un Comité de Pilotage régulier réunissant les 2 partenaires.

Pôle Emploi est également partenaire – voire organisateur d'événements en faveur de l'emploi dans les quartiers prioritaires, en lien avec les missions locales, les Maisons De l'Emploi et les autres acteurs du service public de l'emploi : opérations de recrutement thématiques (emploi saisonnier, apprentissage...), forums emploi, « Job dating »...

Il existe par ailleurs des conventions de partenariat (prescriptions et actions) entre Pôle emploi Loire-Atlantique et les PLIE des agglomérations de Nantes et de St Nazaire. L'accompagnement PLIE est mis au profit des demandeurs d'emploi pour lesquels la résolution de difficultés d'accès à l'emploi et/ou de certains freins à l'emploi vont nécessiter un accompagnement adapté pour leur accès ou leur retour à l'emploi. L'une des ambitions majeures de ces PLIE est de prendre d'abord fortement en compte le public des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans une démarche de réduction des inégalités d'accès à l'emploi.

Pour mémoire, Pôle Emploi propose des aides à la mobilité pour accompagner la recherche et /ou la reprise d'emploi (aide à l'entretien d'embauche, aide au déplacement ou au déménagement, aide au permis de conduire, aide à la garde d'enfant pour les parents isolés,...)

### **L'aide à la création d'entreprise**

Pôle emploi a initié des actions de partenariat avec différents acteurs de la création d'entreprise soit au niveau national ou local, notamment avec l'ADIE et France Initiatives afin de mieux repérer et accompagner les demandeurs d'emploi créateurs d'activité dans les quartiers de la politique de la ville. Cette solution est proposée en tant que de besoin par les conseillers dans les entretiens de suivi des demandeurs d'emploi de ces quartiers.

Pôle emploi est associé aux partenaires de la création tels que « Sup'porteur44 » ainsi que « Coopérer pour entreprendre » qui regroupe les structures suivantes : « Ouvre boîte 44 », « Baticréateurs » et « Coopchezvous44 ».

Une convention de partenariat régionale a été signée avec l'ADIE : son objectif est de soutenir l'initiative économique des personnes en difficulté, notamment des personnes issues des Quartiers prioritaires de la ville. En associant leurs compétences, Pôle emploi et l'ADIE accompagnent les porteurs de projets de l'idée jusqu'à la création d'activité, à la fois sur le plan technique et financier. Au cours de l'année, Pôle emploi participe activement aux opérations nationales de promotion telles que la semaine du microcrédit ou encore la semaine de la création.

Pôle Emploi intervient en appui tout au long de la démarche de création. Les demandeurs d'emploi indemnisés, créateurs ou repreneurs d'entreprise peuvent bénéficier de l'aide à la reprise et création d'entreprise (ARCE). Il propose aussi un panel de prestations dédiées à la création d'entreprise : information, évaluation et accompagnement à la création : EPCE – Evaluation Préalable à la Création d'Entreprise et OPCRE - Objectif Projet Création ou Reprise d'Entreprise.

### **Des interventions au plus près des publics des quartiers prioritaires**

L'ensemble des actions menées par Pôle emploi se situe dans un champ partenarial très dense (Conseil Régional, Conseil Général, Nantes Métropole, Carène, communautés de communes, missions locales – dont co-traitance –, Cap Emploi – dont co-traitance –, PLIE, Maison de l'emploi, Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance, associations, etc) dans lequel Pôle emploi met à disposition son réseau de prestataires pour accroître les possibilités de prescriptions.

Dans le cadre d'un partenariat avec Nantes Métropole, des conseillers Pôle Emploi ont été spécifiquement détachés pour informer et accompagner les habitants des quartiers prioritaires. Ces conseillers mobilisent l'offre de service de Pôle emploi : « Accueillir, Indemniser, Informer/Orienter, Accompagner jusqu'au placement » :

- 4 conseillers à mi-temps sur Nantes dans les Missions Locales des quartiers de Rezé, Nantes Nord, Dervallières et Malakoff.
- 2 conseillers représentant 1 équivalent temps plein assurent des missions d'information, de suivi et d'accompagnement des demandeurs d'emploi au sein des MDE de Nantes (Dervallières et Sillon de Bretagne)
- une offre de service est déclinée par un conseiller Pôle emploi « ZFU » (temps plein) en charge du développement de l'activité de la zone franche urbaine de Bellevue/Dervallières afin, entre autres, de prioriser le placement des jeunes QPV sur les offres des entreprises de la ZFU. Dans l'attente des décisions relatives au maintien ou non des ZFU, le dispositif est maintenu.

Conformément aux engagements pris par Pôle emploi au niveau national, la Loire-Atlantique a bénéficié du recrutement de 25 conseillers supplémentaires, dont 5 ont été déployés dans les agences accueillant des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires.

L'offre de service déployée par Pôle Emploi auprès de tous les demandeurs d'emploi permet de mobiliser 3 types d'accompagnements ou de suivis en fonction du besoin de la personne : **renforcé, guidé ou suivi**.

### Article 3 : Engagements du droit commun et du droit commun renforcé de Pôle emploi au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires

#### **Le renforcement du partenariat local**

Pôle emploi est directement associé à la programmation annuelle relative à l'appel à projet comme il l'était précédemment dans le cadre des CUCS. Le service de la politique de la ville lui adresse toutes les informations nécessaires à sa pleine association en tant que partenaire et expert dans l'instruction des dossiers relevant de son champ de compétences, et cela en lien avec l'UT DIRECCTE. De façon plus globale, Pôle emploi contribue très activement à la gouvernance territoriale et à la réalisation de tout diagnostic territorial utile et partagé, en lien étroit avec le Service Public de l'Emploi.

Pôle Emploi poursuit ses engagements en faveur des **actions partenariales de proximité** : prescriptions vers l'Ecole de la deuxième chance de l'estuaire de la Loire, forums de l'alternance et forums emploi / métiers à Nantes et Saint-Nazaire, participation aux actions partenariales dans le cadre des plans d'actions des services publics de l'emploi locaux de Nantes et de Saint-Nazaire.

#### **La mise en œuvre du plan Pôle Emploi 2015**

Plusieurs axes du plan stratégique Pôle emploi 2015 trouvent leur traduction dans un engagement accru de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires, en convergence avec les objectifs poursuivis par le service de la politique de la ville. Il s'agit ainsi de cibler les publics les plus éloignés (ceux qui ont le plus besoin des services de Pôle emploi), de développer des actions partenariales de proximité, d'expérimenter des actions et des nouveaux processus, de renforcer les outils de pilotage et d'évaluation des actions menées.

Localement, cette dynamique partenariale pourra se traduire par le déploiement d'**actions partenariales expérimentales** tournées vers les jeunes des quartiers. Le lien pourra être utilement fait avec les entreprises et clubs d'entreprises avec lesquels Pôle emploi entretient déjà des relations opérationnelles (exemple des Grands Comptes).

Entre autres et ce en lien avec la charte entreprises et quartiers déclinée sur le département, les petites et grandes entreprises peuvent s'engager à recruter des jeunes issus des quartiers sensibles et participer ainsi à la lutte contre la discrimination et à la promotion de la diversité.

En matière de lutte contre les freins à l'emploi, dans une volonté de déconcentration, Pôle emploi donne les moyens aux agences locales d'attribuer des **aides à la mobilité** dérogeant au droit commun permettant de réduire les difficultés de transport des demandeurs d'emploi issus des quartiers.

#### **La lutte contre les discriminations**

Pôle emploi poursuit son engagement dans le cadre de la **lutte contre toutes les formes de discriminations**, réaffirmée par la signature le 7 octobre 2013 par le DG de Pôle emploi de la « Charte des intermédiaires de l'emploi » (« Ensemble pour l'égalité dans les recrutements »)

#### **La promotion des contrats aidés dont des emplois d'avenir comme outil d'insertion professionnelle**

Pôle emploi poursuit son engagement de lutte contre le chômage des jeunes qui doit être divisé par 2 au cours de ce cycle. Pour ce faire, en sus des contrats de droit commun, Pôle emploi poursuit l'orientation des jeunes vers les emplois d'avenir afin d'atteindre l'objectif de 30% d'EAV au bénéfice des publics des QPV.

Plus généralement, Pôle emploi poursuit et s'inscrit dans une démarche de promotion globale des contrats aidés permettant l'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emplois de longue durée issus des quartiers prioritaires.



#### Article 4 : Modalités de suivi et d'évaluation

Conformément à la convention nationale signée par Pôle emploi avec le secrétariat général du comité interministériel des villes le 28 décembre 2012, les agences de Pôle emploi bénéficient d'un accès aux services de géo localisation développés au titre de la politique de la ville. Ainsi, dès l'intégration du critère Quartiers Prioritaires Ville dans son système d'information, Pôle emploi sera en mesure de spécifier le poids de ces publics dans les indicateurs principaux d'activités (prestations, formations, aides et mesures, offres d'emploi,...). Plus généralement, Pôle emploi et le service de la politique de la ville échangeront toutes les données quantitatives et qualitatives utiles à chacune des parties.

Pôle emploi intègre le comité interministériel dans le cadre de l'élaboration et du suivi des contrats de ville pour le département de la Loire-Atlantique. Cette instance pilotée par le sous-préfet chargé de mission se réunira tous les 6 mois pour effectuer un bilan des actions menées et décider le cas échéant de mesures correctives.

En outre, Pôle emploi participe aux comités d'élaboration et de suivi du contrat de ville. Dans ce cadre, Pôle emploi veille entre autres, au respect des orientations de la présente convention dans les réunions du service public de l'emploi et dans les réunions propres aux dispositifs, notamment les emplois aidés.

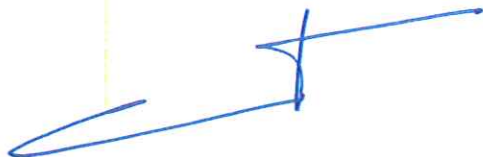
Pôle emploi est également signataire des futurs contrats de ville de Nantes, de Saint-Nazaire et Châteaubriant. A ce titre, les formations mises en œuvre dans le cadre de la réforme de la politique de la ville sont ouvertes aux agents de Pôle emploi.

#### Article 5 : Désignation d'un référent pour l'élaboration et la participation aux futurs contrats de ville

Le Directeur Territorial de Pôle emploi ou son représentant sont présents dans les instances de concertation pour la mise en œuvre de la réforme de la politique de la ville, et pour intégrer le comité interministériel dans le cadre de l'élaboration et du suivi des contrats de ville pour le département de la Loire-Atlantique.

Pour la Carene (St Nazaire), sont désignés Laurent Pellerin, Directeur et Alain Brouillet, Directeur Territorial Délégué. Pour le Castelbriantais (Chateaubriant), sont désignés Jean-Luc Lemeunier, Directeur et M.Alain Brouillet, Directeur Territorial Délégué. Pour Nantes Métropole (Nantes/Saint Herblain/Orvault/ Rezé) est désigné Hugues Duquesne, Directeur Territorial Délégué ou un Directeur d'agence si empêchement.

Le préfet de la région Pays-de-la-Loire,  
Préfet de la Loire-Atlantique,



Le Directeur Territorial de Pôle Emploi





pôle emploi

# Pôle emploi Loire-Atlantique

Directeur territorial : Christian BOUCARD - 02 40 95 26 89



## Agences spécialisées (Equipe de Reclassement Professionnel, Plateforme de vocation, Equipe d'orientation spécialisée)

Nantes	Saint Nazaire
Immeuble Belna 2, 10 chemin du Vigneau - CS 80354 44816 Saint-Herblain Mail : ape.44055@pole-emploi.fr Directrice : Michèle ZIMMERMANN - 02.40.38.76.00	10, boulevard de l'Université - CS 10222 446014 Saint-Nazaire cedex Mail : ape.44056@pole-emploi.fr Directrice : Michèle CHEVALIER - 02.40.01.85.57

## Agences polyvalentes

Nantes Ville - Directeur territorial délégué : Hugues DUQUESNE - 02 40 95 26 85

Pôle emploi Nantes Malakoff	Pôle emploi Nantes Chantenay	Pôle emploi Nantes Nord
10 rue de Chypre CS 63402 - 44034 Nantes cedex 1 <b>Directeur :</b> Joël THAREAUT Tél : 02 51 88 00 30 joel.thareaut@pole-emploi.fr  Secteurs marquants : Relation clients et filière numérique Tél : 02 51 89 85 50 Mail : ape.44155@pole-emploi.fr	5 rue du Pressoir Chenaie - CS 80445 44104 Nantes Cedex 4 <b>Directrice :</b> Frédérique Letresor Tél : 02 51 80 65 90 frederique.letresor@pole-emploi.fr  Secteurs marquants : Hôtellerie Restauration Tél : 02 51 80 40 10 Mail : ape.44035@pole-emploi.fr	50 boulevard Einstein - bâtiment C CS 72367 - 44323 Nantes cedex 3 <b>Directrice :</b> Nathalie PAICHARD Tél : 02 28 23 67 90 nathalie.paichard@pole-emploi.fr  Secteurs marquants : Construction BTP Tél : 02 40 16 04 90 Mail : ape.44009@pole-emploi.fr

Pôle emploi Nantes CSI	Pôle emploi Nantes Haluchère	Pôle emploi Nantes Centre
4 rue du Printemps CS 10325 - 44703 Orvault Cedex <b>Directeur :</b> Laurent BARRAY Tél : 02 51 83 62 88 laurent.barray@pole-emploi.fr  Secteurs marquants : Cadres Spectacle Tél : 02 51 83 62 81 Mail : ape.44186@pole-emploi.fr	8 bis rue de la Garde - Immeuble l'Erable CS 83553 - 44335 Nantes Cedex 3 <b>Directrice :</b> Fabienne MORIN Tél : 02 51 13 23 45 fabienne.morin@pole-emploi.fr  Secteurs marquants : Transport Logistique Tél : 02 51 13 25 60 Mail : ape.44266@pole-emploi.fr	4/6 rue d'Erlon CS 44122 - 44041 Nantes Cedex 1 <b>Directrice :</b> Christine PAPINEAU Tél : 02 51 88 64 10 christine.papineau@pole-emploi.fr  Secteurs marquants : Services à la personne Tél : 02 51 88 64 40 Mail : ape.44075@pole-emploi.fr

Nantes Périphérie et Vignoble - Directeur territorial délégué : France Georges OMER - 02 40 95 26 86

Pôle emploi Nantes Sainte Luce	Pôle emploi Rezé	Pôle emploi Saint-Sébastien
1 allée des citronniers CS 90818 44308 Nantes Cedex 3 <b>Directrice :</b> Caroline LAMOUREUX Tél : 02 51 79 02 00 caroline.lamoureux@pole-emploi.fr  Secteur marquant : Nettoyage Tél : 02 51 79 22 00 Mail : ape.44033@pole-emploi.fr	7 rue Eugène Orioux CS 80597 - 4400 Rezé <b>Directeur :</b> Philippe GOURNAY Tél : 02 40 13 34 55 philippe.gournay@pole-emploi.fr  Secteur marquant : Santé Tél : 02 40 13 88 90 Mail : ape.44171@pole-emploi.fr	13 rue Marie Curie CS 23101 - 44231 St Sébastien sur Loire <b>Directrice :</b> Aurélië BODET Tél : 02 40 80 63 30 aurelie.bodet@pole-emploi.fr  Secteurs marquants : Agriculture et Espaces verts Tél : 02 40 80 52 20 Mail : ape.44046@pole-emploi.fr

## Nantes Périphérie et Vignoble

Pôle emploi Clisson	Pôle emploi Saint-Herblain	Pôle emploi Machecoul
7 allée du Chantre CS 29403 - 44194 Clisson Cedex <b>Directrice :</b> Nelly RICHARD Tél : 02 40 05 26 66 nelly.richard@pole-emploi.fr  Equipe Multisectorielle Tél : 02 40 05 26 69 Mail : ape.44013@pole-emploi.fr	2 chemin du Vigneau - Le Pas vermaud CS 10602 - 44804 Saint-Herblain cedex <b>Directrice :</b> Séverine DELONG Tél : 02 40 38 70 90 severine.delong@pole-emploi.fr  Secteur marquant : Industrie Tél : 02 51 80 80 50 Mail : ape.44212@pole-emploi.fr	19 rue Bruneliere CS 70017 - 44270 Machecoul <b>Directeur :</b> Arnaud BLANCHON Tél : 02 40 78 06 00 arnaud.blanchon@pole-emploi.fr  Equipe Multisectorielle Tél : 02 40 26 09 72 Mail : ape.44174@pole-emploi.fr

Nord Loire et Atlantique - Directeur territorial délégué : Alain BROUILLET - 02 40 95 26 82

Pôle emploi Ancenis	Pôle emploi Blain	Pôle emploi Châteaubriant
24 place Francis Robert CS 30225 - 44156 Ancenis cedex  <b>Directeur :</b> Christophe LE FORBAN Tél : 02 40 83 00 77 christophe.leforban@pole-emploi.fr  Equipe Agro-alimentaire, Agri. , Hôtellerie Restau., Banque, Assurance, Immo., Location, Services aux entreprises, Interim, Métall., Indus. / Equipe Commerce, Transport, Education, Santé et Social Tél : 02 40 83 16 06 Mail : ape.44243@pole-emploi.fr	1, rue des droits de l'Homme CS 70076 - 44130 BLAIN  <b>Directrice :</b> Marie-Aude LEHAGRE Tél : 02 40 79 92 97 marie-aude.lehagre@pole-emploi.fr  Equipe Multisectorielle Tél : 02 40 79 99 88 Mail : ape.44039@pole-emploi.fr	10 rue d'Ancenis - Bâtiment A CS 20235 - 44146 CHATEAUBRIANT Cedex  <b>Directeur :</b> Jean Luc LEMEUNIER Tél : 02 40 28 24 48 jeanluc.lemeunier@pole-emploi.fr  Equipe Multisectorielle Tél : 02 40 28 34 30 Mail : ape.44036@pole-emploi.fr

Pôle emploi Saint Nazaire	Pôle emploi Trignac	Pôle emploi La Baule Guérande
10 boulevard de l'Université CS 10222 - 44614 Saint Nazaire cedex  <b>Directeur :</b> Laurent PELLERIN Tél : 02 51 76 11 25 laurent.pellerin@pole-emploi.fr  Equipe Industrie et tous secteurs <u>sauf</u> commerce Tél : 02 51 76 03 58 Mail : ape.44021@pole-emploi.fr	ZAC de Grands Champs - 7 Rue Barbara CS 80108 - 44570 Trignac cedex  <b>Directeur :</b> Gildas RAVACHE Tél : 02 40 45 58 31 gildas.ravache@pole-emploi.fr  Equipe Commerce et tous secteurs <u>sauf</u> industrie Tél : 02 40 45 58 35 Mail : ape.44194@pole-emploi.fr	3 bis, avenue des Noëlls CS 20024 - 44501 La Baule Cedex  <b>Directeur :</b> Myriam COMTESSE Tél : 02 40 60 72 49 myriam.comtesse@pole-emploi.fr  Equipe Multisectorielle Tél : 02 40 60 00 11 Mail : ape.44016@pole-emploi.fr

Pôle emploi Pornic
62, boulevard de Linz CS 21160 - 44211 Pornic Cedex  <b>Directrice :</b> Sophie DABURON Tél : 02 40 82 65 84 sophie.daburon@pole-emploi.fr  Equipe Hôtellerie Restauration, Santé et Industrie / Equipe Bâtiment, Commerce, Transport Tél : 02 40 82 94 75 Mail : ape.44163@pole-emploi.fr

Nord Loire et Atlantique - Directeur territorial délégué : Alain BROUILLET - 02 40 95 26 82

Pôle emploi Ancenis	Pôle emploi Blain	Pôle emploi Châteaubriant
<p>24 place Francis Robert CS 30225 - 44156 Ancenis cedex</p> <p><b>Directeur :</b> Christophe LE FORBAN Tél : 02 40 83 00 77 christophe.leforban@pole-emploi.fr</p> <p>Equipe Agro-alimentaire, Agri. , Hôtellerie Restau., Banque, Assurance, Immo., Location, Services aux entreprises, Interim, Métall., Indus. / Equipe Commerce, Transport, Education, Santé et Social Tél : 02 40 83 16 06 Mail : ape.44243@pole-emploi.fr</p>	<p>1, rue des droits de l'Homme CS 70076 - 44130 BLAIN</p> <p><b>Directrice :</b> Marie-Aude LEHAGRE Tél : 02 40 79 92 97 marie-aude.lehagre@pole-emploi.fr</p> <p>Equipe Multisectorielle Tél : 02 40 79 99 88 Mail : ape.44039@pole-emploi.fr</p>	<p>10 rue d'Ancenis - Bâtiment A CS 20235 - 44146 CHATEAUBRIANT Cedex</p> <p><b>Directeur :</b> Jean Luc LEMEUNIER Tél : 02 40 28 24 48 jeanluc.lemeunier@pole-emploi.fr</p> <p>Equipe Multisectorielle Tél : 02 40 28 34 30 Mail : ape.44036@pole-emploi.fr</p>

Pôle emploi Saint Nazaire	Pôle emploi Trignac	Pôle emploi La Baule Guérande
<p>10 boulevard de l'Université CS 10222 - 44614 Saint Nazaire cedex</p> <p><b>Directeur :</b> Laurent PELLERIN Tél : 02 51 76 11 25 laurent.pellerin@pole-emploi.fr</p> <p>Equipe Industrie et tous secteurs <u>sauf</u> commerce Tél : 02 51 76 03 58 Mail : ape.44021@pole-emploi.fr</p>	<p>ZAC de Grands Champs - 7 Rue Barbara CS 80108 - 44570 Trignac cedex</p> <p><b>Directeur :</b> Gildas RAVACHE Tél : 02 40 45 58 31 gildas.ravache@pole-emploi.fr</p> <p>Equipe Commerce et tous secteurs <u>sauf</u> industrie Tél : 02 40 45 58 35 Mail : ape.44194@pole-emploi.fr</p>	<p>3 bis, avenue des Noëllés CS 20024 - 44501 La Baule Cedex</p> <p><b>Directeur :</b> Myriam COMTESSE Tél : 02 40 60 72 49 myriam.comtesse@pole-emploi.fr</p> <p>Equipe Bâtiment, Commerce Equipe Services aux Entreprises et aux personnes, Santé Equipe hôtellerie restauration Tél : 02 40 60 00 11 Mail : ape.44016@pole-emploi.fr</p>

Pôle emploi Pornic
<p>62, boulevard de Linz CS 21160 - 44211 Pornic Cedex</p> <p><b>Directrice :</b> Sophie DABURON Tél : 02 40 82 65 84 sophie.daburon@pole-emploi.fr</p> <p>Equipe Hôtellerie Restauration, Santé et Industrie / Equipe Bâtiment, Commerce, Transport Tél : 02 40 82 94 75 Mail : ape.44163@pole-emploi.fr</p>

# Les agences de Nantes

**PÔLE EMPLOI CADRES  
PÔLE EMPLOI INTERNATIONAL**  
4 rue du Printemps - CS 10325  
44703 ORVAULT CEDEX  
TRAM: Ligne 2 - Arrêt: Le Cardo  
BUS: Lignes C2 - Arrêt: Le Cardo

**PÔLE EMPLOI NANTES NORD**  
Bâtiment C - 50 bvd Einstein  
CS 72367  
44323 NANTES CEDEX 3  
TRAM: Ligne 2 - Arrêt: Santos Dumont  
BUS: Lignes 80 - Arrêt: Rivière  
Ligne 96 - Arrêt: Géraudière

**PÔLE EMPLOI  
NANTES HALUCHÈRE**  
8 bis rue de la Garde  
Immeuble L'Erable  
CS 83553  
44335 NANTES CEDEX 3  
BUS: Lignes 80 - Arrêt: Glacisol  
Ligne 85 - Arrêt: La Garde

**PÔLE EMPLOI NANTES SAINTE LUCE**  
1 allée des Citronniers  
CS 90818  
44308 NANTES CEDEX 3  
BUS: Ligne C7 et 87  
Arrêt: Bois des anses

**PÔLE EMPLOI SAINT HERBLAIN**  
2 chemin du Vigneau  
Le Pas Vermaud  
44807 ST HERBLAIN CEDEX  
TRAM: Ligne 1 - Arrêt: Frachon ou Schoelcher

**PÔLE EMPLOI NANTES CENTRE**  
4/6 rue d'Erlon  
CS 44122  
44041 NANTES CEDEX 1  
TRAM: Ligne 3  
Arrêt: Jean Jaurès

**AGENCE SPECIALISÉE  
PFV - CRP - ORIENTATION**  
Immeuble Belna 2  
Ch. du Vigneau - Le Pas Vermaud  
44807 ST HERBLAIN CEDEX  
TRAM: Ligne 1 - Arrêt: Frachon ou Schoelcher

**PÔLE EMPLOI NANTES MALAKOFF**  
10, rue de Chypre  
CS 63 402  
44034 NANTES CEDEX 1  
BUS: Ligne C3 - Arrêt: Hongrie

**PÔLE EMPLOI  
NANTES CHANTENAY**  
5, chemin du Pressoir Chenaie  
CS 80 445  
44104 NANTES CEDEX 4  
BUS: Ligne 70, 81 ou C1  
Arrêt: Liberté

**PÔLE EMPLOI ST SÉBASTIEN**  
13, rue Marie Curie  
CS 23 101  
44231 ST SÉBASTIEN/LOIRE CEDEX  
BUS: Ligne 27 - Arrêt: Marie Curie  
Ligne 42 - Arrêt: Laurier Fleuri

**PÔLE EMPLOI REZÉ**  
7 rue Eugène Orieux - CS 80597  
44400 REZE  
BUS: Ligne 36 - Arrêt: Haute-Ile  
TRAM 3 - Arrêt: B mai

